



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée  
4 décembre 2010  
Français  
Original: anglais

---

### Organe subsidiaire de mise en œuvre

#### Trente-troisième session

Cancún, 30 novembre-4 décembre 2010

Point 5 b) de l'ordre du jour

#### Mécanisme financier de la Convention

**Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties  
et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial**

## **Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial**

### **Projet de conclusions proposé par le Président**

1. À sa trente-troisième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note des rapports<sup>1</sup> du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) soumis à la Conférence des Parties à ses quinzième et seizième sessions. En outre, il a examiné les avis communiqués par les Parties sur les éléments à prendre en compte dans l'élaboration de directives à l'intention du FEM<sup>2</sup>.
2. Le SBI a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter un projet de décision sur la question à sa seizième session (pour le texte de ce projet, voir FCCC/SBI/2010/L.39/Add.1).

---

<sup>1</sup> FCCC/CP/2009/9 et FCCC/CP/2010/5.

<sup>2</sup> FCCC/SBI/2010/MISC.5.